

probleme SCI

Par **stylgard**, le **27/03/2006** à **11:59**

bonjour

Voilà j'ai créé avec mon frère une SCI, et nous avons acheté une maison avec 3 appartements. Nous détenons chacun 50% des parts et nous avons la cogérance de la sci. Au début nous avons fixé des règles qu'il ne veut plus respecter. Bien sûr c'est mon frère alors nous n'allions pas aller chez le notaire pour faire signer nos accords. En cas de désaccord comment cela se passe-t-il ?
en bref si lui il dit noir et moi blanc c'est de quel couleur noir blanc ou gris?

Par **Olivier**, le **27/03/2006** à **12:09**

Bonjour,

le souci en cas de désaccord entre associés est que soit vous vous mettez d'accord, soit il faudra aller devant le juge, qui décidera éventuellement de la nomination d'un administrateur pour la société ou de la dissolution pour mésentente... La SCI n'est pas toujours la meilleure solution